

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-110 du 26 Mars 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térin du Camarade Girigissou GADO, Min-
tre de l'Equipeement et des Transports
pour compter du 25 Mars 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-108 du 25 Mars 1986 chargeant le Camarade
Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'As-
semblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérin du Préside
de la République ;

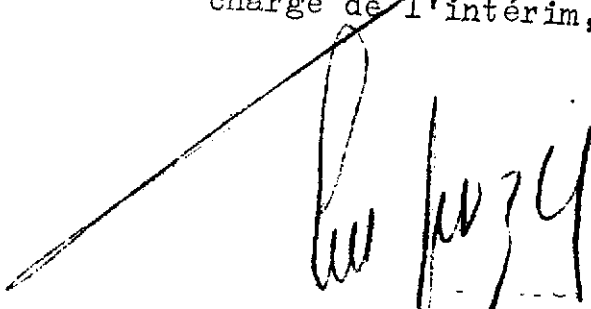
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 25 Mars 1986, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérin
du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence
du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Mars 1986

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérin,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MET-
MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DDE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-